

La Lettre

de France Nature Environnement Seine-et-Marne

N°13 – Avril 2019

Editorial

« Il faut que ce soit bien clair, dit-il. Ce n'est pas la planète qui est menacée, mais nous. Nous n'avons pas le pouvoir de détruire la planète... pas plus que de la sauver. Mais il se peut que nous ayons le pouvoir de nous sauver nous-mêmes. »

Michael Crichton dans « Jurassic Park »

Michael Crichton était un auteur de science-fiction. Le côté tragique de la science-fiction est aujourd'hui bien présent : déserts, disparition de la biodiversité, migrations climatiques, pesticides, pollution de l'air, changement climatique, ...

Qui pouvait imaginer ces menaces, leur multiplication ?

Marche pour le climat, grève pour le climat des étudiants et des lycéens, mouvements citoyens comme « Nous voulons des coquelicots », ... répondent en écho aux propos de Michael Crichton : « *Nous avons le pouvoir de nous sauver nous-mêmes* ».

Toutes les sociétés doivent se mobiliser car nous n'avons qu'une seule planète.

Le chemin est difficile, le temps nous est compté.

L'assemblée générale de France Nature Environnement Seine et Marne a mis en évidence que chacune et chacune, à sa place, s'inscrivait dans ce combat.

Bernard Bruneau, Président de FNE Seine-et-Marne

Sommaire

Cliquez sur l'article que vous souhaitez lire

Assemblées générales de France Nature Environnement Seine-et-Marne

Les propositions de France Nature Environnement sur la question des transports et de la mobilité

Le projet de terminal 4 et de développement de la plateforme Paris Charles de Gaulle (CDG).

Dimanche 26 mai 2019 : la Fête de la Nature, nos propositions

Un site pollué (métaux lourds, amiante) à l'abandon

Chacun doit prendre ses responsabilités !

Les espèces invasives

Bientôt la vie de château pour 100 000 poulettes à Augers-en- Brie

ADEMAJ : Association de Défense de l'Environnement de Moulignon-Auxonnettes-Jonville

"Nous voulons des coquelicots"

Réduire l'usage de pesticides de 25% en 1 an, le défi (presque) intenable du gouvernement

Appel pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse

Les fleurs de printemps

Regards ... du GENE (communiqué)

Toutankhamon s'expose ! Toutencamion, des élus nous exposent !

Qualité de l'air : la santé sacrifiée au profit des constructeurs automobiles ?

Courrier des lecteurs

Rejoignez-nous !

*Assemblées générales de France Nature Environnement Seine-et-Marne
9 février 2019 à Varennes-sur-Seine.*

Dès le matin de nombreux participants étaient présents pour la visite et la formation traditionnelles précédant les assemblées générales.

Visite du site ProNatura (1) du Grand Marais sur la commune de Varennes-sur-Seine. Notre ami Stanilas Lamarche nous a présenté le site et ses objectifs : 43 hectares de carrières réaménagées à vocation écologique, puis il nous a guidé sur place où des bénévoles étaient en plein travail d'entretien. Un très bel exemple de réaménagement très favorable à la biodiversité.





De retour dans la magnifique salle polyvalente, gracieusement mise à notre disposition par la commune de Varennes-sur-Seine, la matinée s'est poursuivie par la présentation du dispositif « Sentinelles de la nature » (2) réalisée par Maxime Colin, juriste à FNE Ile-de-France.

Proposé par FNE national, le site internet permet de signaler des atteintes à l'environnement, mais aussi des initiatives favorables à sa protection. Chaque citoyen peut contribuer aux signalements.

Afin de garantir la pertinence des informations transmises des correspondants locaux valideront les données. Pour FNE Seine-et-Marne, Jane Buisson et Marie-Paule Duflot ont accepté cette mission, un grand merci à elles.

Puis un repas « tiré du sac » pris en commun dans la salle polyvalente a permis un moment d'échanges conviviaux et chaleureux.

L'après-midi, le nombre de participants s'est encore accru pour participer aux assemblées générales.

Assemblée générale extraordinaire

L'objet unique de cette AG extraordinaire est la modification de l'article 3 des statuts afin de transférer le siège social de l'association en mairie de Vert-Saint-Denis. Le président explique les raisons de cette proposition : proximité de nos locaux et aide significative de la commune de Vert-Saint-Denis à certaines de nos activités. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Assemblée générale ordinaire

Dans son rapport moral, le président ouvre la séance en rappelant que l'an dernier il avait fait un rêve. Le rêve d'une planète où les associations de protection de l'environnement n'auraient plus de raison d'être. Cette année le rêve vire au cauchemar :

Les changements climatiques sont de plus en plus visibles, le jour du dépassement s'est produit encore plus tôt, les qualités de l'air et de l'eau ne s'améliorent pas, les surfaces de terres agricoles diminuent dramatiquement, l'utilisation des pesticides ne décline pas, l'arrêt annoncé de la production d'hydrocarbures sans plan d'action précis pour en diminuer les usages, la diminution de la production et le traitement des déchets ne progressent pas significativement, la biodiversité régresse de plus en plus vite...

Les COP se succèdent avec de moins en moins d'engagements concrets. Les gouvernements soumis aux rentabilités économiques, à la sacro-sainte croissance, aux échéances électorales de court terme, sont impuissants à changer les choses en profondeur et donc durablement. C'est aux citoyens de peser sur les décisions.

Une ligne de conduite pour France Nature Environnement Seine-et-Marne

Après ce constat le président dessine en six points une ligne de conduite pour France Nature Environnement Seine-et-Marne.

Elle doit :

- développer sa communication, beaucoup de savoir, beaucoup de faire mais trop peu de faire savoir ;

- mobiliser au-delà du cercle des administrateurs sur les activités par thème ;
- renforcer le travail en réseau ;
- augmenter le nombre de formations, de conférences...
- rechercher et diversifier ses sources de financement ;
- poursuivre le développement de ses animations, en particulier auprès des jeunes et des publics éloignés des questions environnementales.

Avant de terminer son rapport moral, le président remercie celles et ceux qui œuvrent au quotidien pour cette cause vitale qu'est la protection de l'environnement : associations adhérentes, adhérents individuels, nos salariés, les représentants dans les différentes commissions, les administrateurs...

Un rapport d'activité en deux parties

Les actions et interventions

Le rapport d'activités, diaporama et photos à l'appui, comprenait deux parties.

La première partie, présentée par le président, concernait nos actions en tant que « Tête de réseau » et développait nos interventions selon différentes thématiques.

Citons :

- les déchets, particulièrement industriels;
- l'environnement industriel avec les plateformes de logistique, les carrières, le Fort de Vaujours ;
- la santé et l'environnement avec la problématique de la pollution de l'eau, de l'air, de l'usage des pesticides, des nuisances aériennes ;
- l'aménagement du territoire dont font partie le futur Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin, la réserve naturelle de Montereau et le projet du Parc Napoléon, le Grand Paris, CDG Express, Val Bréon2...
- l'urbanisme à travers les nombreuses contributions réalisées sur les Plan Locaux d'Urbanisme
- un rapide résumé des actions menées en justice.

Les comptes de l'association ont ensuite été présentés et approuvés par l'assemblée, puis celle-ci a procédé à l'élection des administrateurs.

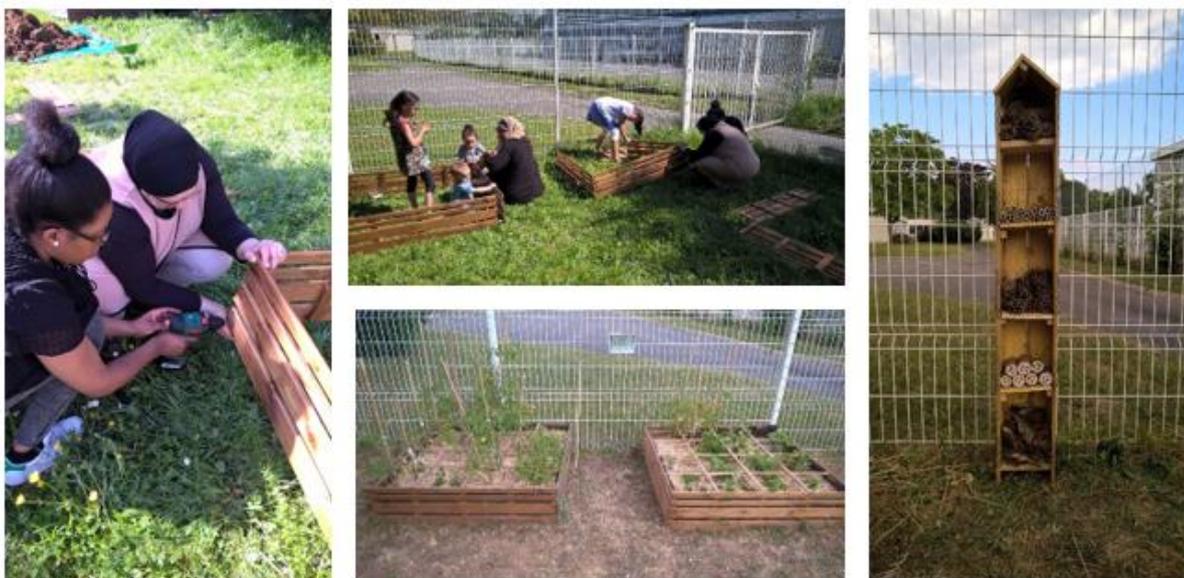
Les nombreuses interventions des participants durant l'exposé de cette première partie ont mis en évidence une forte mobilisation du réseau.

La sensibilisation et l'éducation à l'environnement

La deuxième partie du rapport, présenté par notre animatrice « Nature environnement » portait sur la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

Les animations pédagogiques

Elles se déroulent soit à l'école sur le temps scolaire soit dans les centres de loisirs et les centres sociaux. Des actions comme la mise en place de nichoirs, de gîtes à insectes ...dans les communes permettent aux enfants d'être acteur de leur citoyenneté.



Création de carrés potagers

*Construction et installation
de gîtes à petites bêtes*

Grâce à ces interventions, ce sont 2178 enfants qui ont été sensibilisés à la protection de l'environnement en 2018 à comparer aux 1700 enfants sensibilisés en 2017.

Les manifestations grand public

Ces évènements sont gratuits et ouverts à tous lors de journées thématiques.

Des stands proposent de courtes animations aux parents et aux enfants. Une inscription en amont est effectuée pour des ateliers d'une durée de 1h30 à 2h sur des thématiques précises.

Pour la seconde fois, les portes de la maison forestière de Bréviande ont été ouvertes à l'occasion de La Fête de la Nature 2018 avec une fréquentation du public en très forte augmentation par rapport à 2017.



Ce sont environ 1000 personnes qui ont été rencontrées lors de ces manifestations.

Les ateliers familles

Ces ateliers à destination des familles, orientés sur la faune et la flore avec pour thèmes « La nature s'éveille », « les fleurs sauvages », « Arbre qui es-tu ? » mais aussi « L'art et la nature », avec la « Musique verte » ou « Jouons et créons avec la nature », permettent de découvrir la nature en s'amusant, de créer des moments de partage entre les parents et les enfants et de susciter l'éveil et la curiosité de tous.

Ces ateliers se déroulent un dimanche après-midi par mois à la maison forestière de Bréviande. Ils ont favorisé la rencontre de 18 familles pour 8 ateliers soit 150 personnes.

On constate une fidélité des participants, de nouvelles adhésions individuelles, et le partage de moments conviviaux « connectés » à la nature.

Une journée riche en informations et en échanges

En fin de séance la parole est donnée aux adhérents.

Malgré l'heure avancée les participants ont encore pris quelques instants pour discuter des sujets qui leur tenaient à cœur avant de rentrer chez eux et clore cette journée riche en échanges.

Un grand merci à la commune de Varennes-sur-Seine et à tous les bénévoles qui ont contribué à la parfaite organisation de cette journée.

Bernard Bruneau, Président

(1) ProNatura Ile-de-France : <https://www.pro-natura-idf.fr/> lors de votre adhésion à FNE Seine-et-Marne vous pouvez faire un don à ProNatura pour l'achat d'espaces naturels, don qui sera intégralement reversé avec un abondement de la part de FNE Seine-et-Marne.

(2) Sentinelles de la nature : <https://sentinellesdelanature.fr/>

Les propositions de France Nature Environnement sur la question des transports et de la mobilité

FNE Seine-et-Marne, dans le cadre de l'examen de la loi sur la question des transports et des mobilités, et des propositions de FNE, se mobilise et écrit aux député(e)s du département pour les rencontrer.



LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT POUR LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITES (Avril 2019)

LES PRINCIPAUX DEFIS ENVIRONNEMENTAUX DES POLITIQUES DE MOBILITE

Le secteur des transports représente plus de 30 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France et ne respecte ni les trajectoires fixées par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC), ni les objectifs de la Loi portant transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

1. Contrairement aux autres secteurs (industrie, logement, agriculture), dont les émissions tendent à être mieux maîtrisées, le secteur des transports voit ses émissions de GES croître, notamment en raison des déplacements routiers (qui font 95 % des émissions du secteur des transports), et en particulier des poids lourds et des véhicules utilitaires légers, dont la part ne cesse d'augmenter (source CCTN 2017).
2. La pollution de l'air est la troisième cause de mortalité en France, après l'alcool et le tabac. La France est en phase de contentieux avec l'Europe pour dépassement des valeurs limites européennes pour le dioxyde d'azote (NO₂), polluant émis à 60 % par le transport routier en France. Le 18 octobre 2018, la Cour de Justice de l'Union Européenne a été saisie, pour une procédure de manquement contre la France, pour dépassements des valeurs limites pour le dioxyde d'azote, dans 13 zones en France (source CNA). Notre pays reste en phase de précontentieux avec l'Union Européenne concernant les particules fines PM10.
3. 40 % des trajets quotidiens effectués en voiture font moins de 3 kilomètres. Il est fondamental d'encourager le développement des mobilités actives.
4. La perte de la biodiversité en France est drastique et ses conséquences pour l'humanité dramatiques. Une de ces causes est l'artificialisation et le morcellement des espaces naturels. La construction d'infrastructures de transport y contribue.

Compte tenu de l'urgence climatique, des niveaux de pollution intolérables sur nos territoires et de leurs conséquences sur notre santé, cette loi doit **donner des orientations fortes et des outils opérationnels afin de provoquer une rupture avec nos pratiques actuelles**. Elle doit aider les citoyens à réduire drastiquement leurs réflexes d'autosolisme, en particulier dans des secteurs où une offre multimodale existe. Elle doit privilégier la rénovation et l'entretien des infrastructures existantes, avant d'envisager toute nouvelle infrastructure destructrice d'espaces naturels ou agricoles et imperméabilisant définitivement les sols.

Le contexte social et politique dans lequel va être examinée la LOM ne doit pas remettre en cause l'impératif climatique qui a prévalu à son élaboration. Au contraire, la loi a la responsabilité de faire de notre écosystème de mobilité un moteur de la transition écologique, dans la solidarité, en facilitant les nécessaires changements de pratiques, **y compris pour les plus démunis**, et en créant les conditions pour un mode de vie plus durable dans nos territoires.

La transition énergétique ne pourra se faire que dans la justice sociale et fiscale.

LES PROPOSITIONS DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

1 - Camions : supprimer les niches fiscales qui financent le dérèglement climatique et la pollution de l'air

Alors que la France a mené tambours battants l'Accord de Paris sur le climat en 2015, sa politique fiscale et financière favorise toujours les modes de transport les plus émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants de l'air. Le transport routier de marchandises est ainsi exonéré depuis 2015 des hausses de la taxe carbone sur le gazole. Autrement dit, contrairement aux automobilistes, les poids lourds à moteur diesel ne payent pas la totalité des émissions de CO₂ qu'ils génèrent par leur consommation de carburant.

Un **cadeau injustifié qui coûte plus de 900 millions d'euros par an à l'Etat, et qui favorise le transport par poids lourds et rend le transport de marchandises par train ou par voies fluviales bien moins compétitif.** Ce favoritisme est un réel frein dans les luttes contre le dérèglement climatique et la pollution de l'air.

Eu égard le contexte social tendu que nous connaissons, France Nature Environnement demande :

- la fin de l'exonération des exonérations de taxe sur les carburants pour le transport routier de marchandises ;
- **un rapport faisant l'état des lieux de l'ensemble des exonérations fiscales qui concernent les différents modes de transport, pour mettre le Gouvernement face à sa responsabilité.**

2- Financer les mobilités les plus vertueuses grâce aux principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur pour les poids lourds

Donner la priorité aux mobilités du quotidien, voilà l'objectif fixé par le gouvernement à l'issue des Assises de la mobilité fin décembre 2017. Une belle conclusion, qui nécessite de véritables moyens pour être suivie d'effets.

Pour y remédier, il est possible de faire financer les modes les plus vertueux par ceux les plus pollués, en appliquant simplement les principes d'utilisateur-payeur et de pollueur-payeur. Qu'est-ce que ce principe d'utilisateur-payeur ? Il est déjà mis en place pour les trains et les voies fluviales. Chaque utilisateur finance le coût d'entretien de l'infrastructure lorsqu'il effectue un trajet. Cette règle n'est par contre pas appliquée pour les poids lourds et la route qui, elle, est financée par les impôts de chacun.

De même, le coût sur la santé du transport routier est supporté par les contribuables via la Sécurité Sociale, et non par ceux qui génèrent la pollution. La pollution de l'air à elle seule représente plus de 101,3 milliards d'euros de coûts sanitaires chaque année pour la France.

Pour y remédier, France Nature Environnement propose :

- **la mise en place d'une redevance kilométrique d'utilisation des routes pour les poids lourds de plus de 3,5 tonnes afin de rétablir l'équité et réduire les pollutions en rendant les transports ferroviaire et fluvial plus compétitifs ;**
- une intégration progressive d'une partie du coût de la pollution de l'air et du bruit dans les péages autoroutiers poids lourds. Les recettes dégagées pourront servir à financer les trains du quotidien, pour un service plus fiable et régulier ;
- la mise en place d'un bonus-malus pour le transport de marchandise pour inciter les chargeurs à ne pas recourir systématiquement aux camions.

3- Faciliter la multiplicité des transports pour un trajet « porte à porte »

Avec l'essor des nouvelles technologies, notre façon de nous déplacer a évolué vers des trajets « porte à porte » qui combine divers modes de transport. Ainsi, pour un seul voyage, une personne ou une marchandise peut associer bus, train, avion, bateau, vélo, etc. Pour choisir la combinaison la plus appropriée à son besoin, plusieurs facteurs entrent en compte : ce changement de transport est-il facile ? Peut-on prévoir le trajet de façon globale sans courir sur différentes plateformes ? Un seul billet ou plein de tickets à acheter ? Dans le cadre d'un trajet domicile travail, les remboursements de l'employeur seront-ils à la hauteur ?

Afin de favoriser ces trajets sur mesure, France Nature Environnement défend plusieurs mesures :

- rendre obligatoire le forfait mobilité durable qui intègre l'indemnité kilométrique vélo et qui étende le dispositif au remboursement de frais de covoiturage. Le Sénat l'a rendu cumulable avec le remboursement partiel des trajets effectués en transport en commun, mais il reste malheureusement facultatif ;
- l'accès à un portail d'information national permettant de prévoir son itinéraire tous modes confondus, ou encore un même billet pour ces différents modes de transports multiples ;
- réduire le taux de TVA applicable aux transports en commun à 5,5 % et encourager les tarifications spéciales pour faciliter le déplacement des personnes les plus précaires.

4 – Améliorer la qualité du service ferroviaire pour éviter un report du rail vers la route

Jusqu'à présent, les investissements pour le train ont été engloutis par des grands projets d'infrastructures au détriment de l'entretien des réseaux existants.

Résultat: le réseau ferré français est en moyenne deux fois plus vieux que le réseau allemand. Dysfonctionnements, pannes et vieillissement du matériel se multiplient et dégradent la qualité du service ferroviaire. Cette dégradation entraîne inévitablement un report des transports du rail vers la route, comme cela se constate en temps de grèves. Or, le train, peu polluant, est capital dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air.

France Nature Environnement demande donc une nouvelle rédaction de l'article 30 qui fixe les priorités des politiques de transports pour faire de la modernisation des infrastructures existantes et de l'investissement dans le rail deux objectifs prioritaires.

La gouvernance du Conseil d'Orientation des Infrastructures introduit dans la loi d'orientation des mobilités par le Sénat comme nous le souhaitons, doit aussi être ouverte aux APNE dont l'expertise et la connaissance des enjeux permettra d'éviter des projets insensés et prévenir d'éventuels contentions avec les populations locales concernées.

5 – Favoriser les carburants à faible empreinte environnementale

Agir pour la mobilité durable implique de développer un « mix énergétique ». L'utilisation des énergies fossiles comme carburants nous a menés dans l'impasse climatique et sanitaire que nous connaissons. Et la voiture électrique ne peut pas être l'unique solution car elle a également des impacts environnementaux. Pour France Nature Environnement, les carburants d'avenir incluent le biométhane, l'hydrogène et l'électricité, à condition que leurs analyses de cycle de vie démontrent une faible empreinte environnementale. Notre fédération appelle donc le gouvernement à favoriser les énergies qui présentent des faibles émissions de gaz à effet de serre et de polluants, en **opérant ce calcul de l'extraction des matières premières jusqu'à leur fin de vie**, en passant par la sortie du pot d'échappement des véhicules en circulation.

6 – Œuvrer à la réduction de la pollution de l'air des véhicules

Chaque année, 67 000 personnes sont victimes de la pollution de l'air en France. C'est la troisième cause de mortalité du pays après l'alcool et le tabac. Dès lors, il devient indispensable de prendre en compte et réduire les émissions polluantes dans nos modes de transports, qui contribuent fortement à la pollution

de l'air. France Nature Environnement encourage donc l'intégration du critère d'émission de polluants dans les dispositifs de bonus-malus à l'achat de véhicules et dans les vignettes Crit'Air pour circuler en Zones à faibles émissions (ZFE), telles que Paris ou Grenoble.

Le projet de terminal 4 et de développement de la plateforme Paris Charles de Gaulle (CDG).

ADP a lancé une concertation préalable du 12 février au 12 mai 2019 autour du projet de terminal 4 et de développement de la plateforme Paris Charles de Gaulle.

Après le bilan prévu en juin 2019, la décision finale fera l'objet d'une enquête publique pour une autorisation environnementale unique durant le 2ème semestre 2020 avant le démarrage des travaux au 1er semestre 2021.



Résumé du dossier soumis à la concertation préalable

Pourquoi un nouveau terminal ?

On comptabilise 3,7 milliards de passagers dans le monde en 2016 et on attend 7 milliards en 2030. Le trafic de Paris CDG devrait augmenter de 107 à 126 millions de passagers à l'horizon 2037 contre 70 millions en 2017. Les quatre pistes actuelles devraient suffire.

En revanche, les capacités d'enregistrement seraient saturées en 2028.

Quelle est la nature des travaux ?

Le projet, qui s'étend sur 167 hectares vers le Nord Est de la plateforme, comprend :

- La réalisation de bâtiments aéroportuaires T4 ;
- La création du réseau interne de dessertes routières depuis les accès ouest et est ;
- La réalisation de parkings, esplanades ;
- La création d'un pôle multimodal de transport, gare de la ligne 17, avec le déplacement de l'actuel atelier du CDG Val ;
- La création d'un nouveau transport en commun interne à la plateforme ;
- La création d'autres liaisons de transport guidé passagers ;
- La viabilisation réseaux divers du futur T4 ;

- Le développement de la desserte de l'ensemble des postes avions en oléo réseaux ;
- Le déplacement de la centrale thermique frigorifique et électrique existante ;
- Le forage d'une géothermie profonde ;
- La refonte des taxiways et la création d'aires de dégivrage.

Combien ça coute ?

Le cout est estimé entre 7 et 9 milliards d'euros, porté en bonne partie par Aéroports De Paris (ADP). Il n'y a pas, à ce jour, de précisions sur la répartition du financement.

Les arguments

- Contribuer au développement économique local et à l'emploi

En phase d'exploitation, il est avancé un potentiel de 50000 nouveaux emplois directs et 225000 nouveaux emplois « soutenu » directs, indirects, induits et liés au tourisme....Pendant la phase travaux, il s'agirait de 4000 à 5000 emplois.

Aujourd'hui, 21 Mds d'euros sont générés, soit 1,2% du PIB national

- Améliorer l'offre de services et l'expérience et de l'ensemble des usagers
Fluidification de l'ensemble des processus de déplacement au sein de la plateforme.
- Une architecture bioclimatique
L'ambition déclarée est du moindre impact sur l'environnement : évolutivité et flexibilité du bâtiment, végétalisations intérieure et extérieure, gestion des déchets et de l'eau...

Les impacts environnementaux

- Le bruit

Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de 2007 n'est pas remis en cause ; il est construit en considérant un trafic de 680000 mouvements en 2025. Il doit être revu lors de l'atteinte du seuil de 600000 mouvements donc à l'horizon de 2030.

L'Indicateur Global Mesuré Pondéré (IGMP) affiche une baisse constante depuis 2008 : 66,7 en 2017 pour 75 en 2030. L'énergie sonore resterait stable entre 2014 et 2037 et inférieur au seuil réglementaire de 100.

- L'air

Il y aurait compatibilité avec les objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCEA d'Île de France).

Pour les émissions externes, diminution de 34% pour les NOx et de 26% pour les particules. Cela en raison de l'amélioration des flottes et des procédures de roulage. A l'horizon 2037, les émissions de CO2 au sol seraient en baisse de 22%

ADP s'engage à atteindre la neutralité carbone pour les émissions internes d'ici 2030, grâce notamment à l'utilisation de la géothermie.

- L'eau

Un schéma directeur prévoit la mise en service d'une canalisation de rejet direct des eaux pluviales dans la Marne, la création et l'extension de bassins de rétention.

- Les milieux naturels

En conception, le principe **‘éviter, réduire, compenser’** doit permettre l’évitement et la réduction de l’impact sur la biodiversité : végétalisation, compensation (priorité au sein de l’emprise aéroportuaire).

- **L’accessibilité**

- La route

Le développement urbain et économique actuel du quart Nord Est francilien engendre une charge routière importante. Grâce à la connexion à l’est de la Francilienne, 30% des véhicules pourront s’écouler contre 20% aujourd’hui et les projets de transport en commun permettraient d’absorber une partie du flux supplémentaire.

- Le transport ferré

La part de ce trafic serait de 30% des passagers aériens, objectif de 60%.

L’offre :

- Le CDG Express pour 2024, avec un objectif à terme de 25000 passagers/jour ;
- La ligne 17 avec un objectif de 30 à 40000 passagers/jour, puis 50 à 60000 en 2030 ;
- Un changement de matériel sur la ligne RER B en 2025, capacité augmentée de 25%.
- Autres moyens
 - ✓ Promotion du covoiturage
 - ✓ Restructuration du réseau de bus
 - ✓ Aménagement de circulation douce

Et France Nature Environnement Seine et Marne (FNE Seine-et-Marne) ?

FNE Seine-et-Marne participe à la Commission Consultative de l’Environnement (CCE) et siège au comité permanent. Ce sujet est travaillé de concert par un collectif d’associations dont FNE Seine-et-Marne fait partie.

A ce stade, et malgré les engagements d’ADP, le projet est largement contesté en raison de :

- son impact important par les 40 millions de passagers supplémentaires ;
- l’imperméabilisation des 167 hectares ;
- l’augmentation du trafic routier ;
- l’augmentation sous-estimée des émissions à l’air, objet d’une remarque de l’autorité environnementale.

L’impact positif sur l’emploi est vivement critiqué, il repose sur une modélisation fortement contestable sans prendre en compte le report d’emplois du T3 ni de la suppression des emplois lors des modalités d’enregistrement notamment.

Vert-Saint-Denis

Maison Forestière de Bréviande



DIMANCHE 26 MAI

LA NATURE EN MOUVEMENT, AU FIL DU TEMPS !



Le temps d'une journée, voyageons avec la nature au fil du temps.

Débutons notre voyage à l'école au temps des blouses et des encriers, redécouvrons la nature grâce aux « leçons de choses ».

Puis faisons une halte dans le présent, prenons le temps d'observer, de comprendre, d'admirer la faune et la flore qui nous entourent.

Terminons notre voyage en nous projetant dans le futur, quel avenir souhaitons-nous pour nos enfants, nos forêts, nos abeilles... ?

Gratuit

Horaires : 10h-12h et 14h-18h

Publics : Tous publics



**Lieu : Forêt de Bréviande
77240 Vert-Saint-Denis**

Organisateur :



LOCALISATION

Entrée de la forêt de Bréviande, sur la Route Départementale 346
Melun -> Cesson : entrée à gauche après le club canin
Cesson -> Melun : entrée à droite après la Maison de l'Environnement
(Voir plan ci-joint)

COORDONNEES

France Nature Environnement
Seine-et-Marne
fne77.anim@gmail.com
01.64.71.03.78



Vendredi 24 et Dimanche 26 Mai

PETITES HISTOIRES DE PLANTES VOYAGEUSES



Le temps d'une balade, nous découvrirons les plantes présentes dans la Réserve Naturelle des Seiglats : apportées là par différents acteurs. Nous imaginerons ensemble leur voyage. Nous en profiterons aussi pour découvrir leurs usages et leurs propriétés.

Gratuit

Horaires : 14h30 - 16h30

Publics : Tous publics



Lieu : Réserve Naturelle des Seiglats
77130 Cannes Ecluses

Organisateur :



LOCALISATION

En transport en commun : de la gare de Montereau, prendre le bus B en direction de la Grande Plaine, descendre à l'arrêt Les Bordes (11 minutes), traverser le pont puis tourner à gauche et retrouver le point de départ : Le Parking.

En voiture : se garer sur le parking situé juste en amont du pont du 8 mai 1945, rive gauche.

COORDONNEES

France Nature Environnement
Seine-et-Marne
fne77.anim@gmail.com
06.86.91.94.45

*Un site pollué (métaux lourds, amiante) à l'abandon
Chacun doit prendre ses responsabilités !*



L'ancienne usine FILM ARGENT située sur la Zone industrielle de Montereau-fault-Yonne procédait à l'incinération de déchets industriels avec fonderie de résidus métalliques. Elle utilisait du mercure dans son processus.

FNE Seine et Marne réclame depuis de nombreuses années la sécurisation, la déconstruction et la dépollution du site

← L'ancienne entrée du site, rue de la grande haie n'a plus été fracturée depuis quelques temps.



Mais ... on y pénètre par le côté ouest, témoin, le grillage couché au sol et les déchets qui y ont été déversés.

Que contiennent encore les fûts en plastique visibles sur cette photo ?



← La toiture qui contient probablement de l'amiante est partiellement arrachée

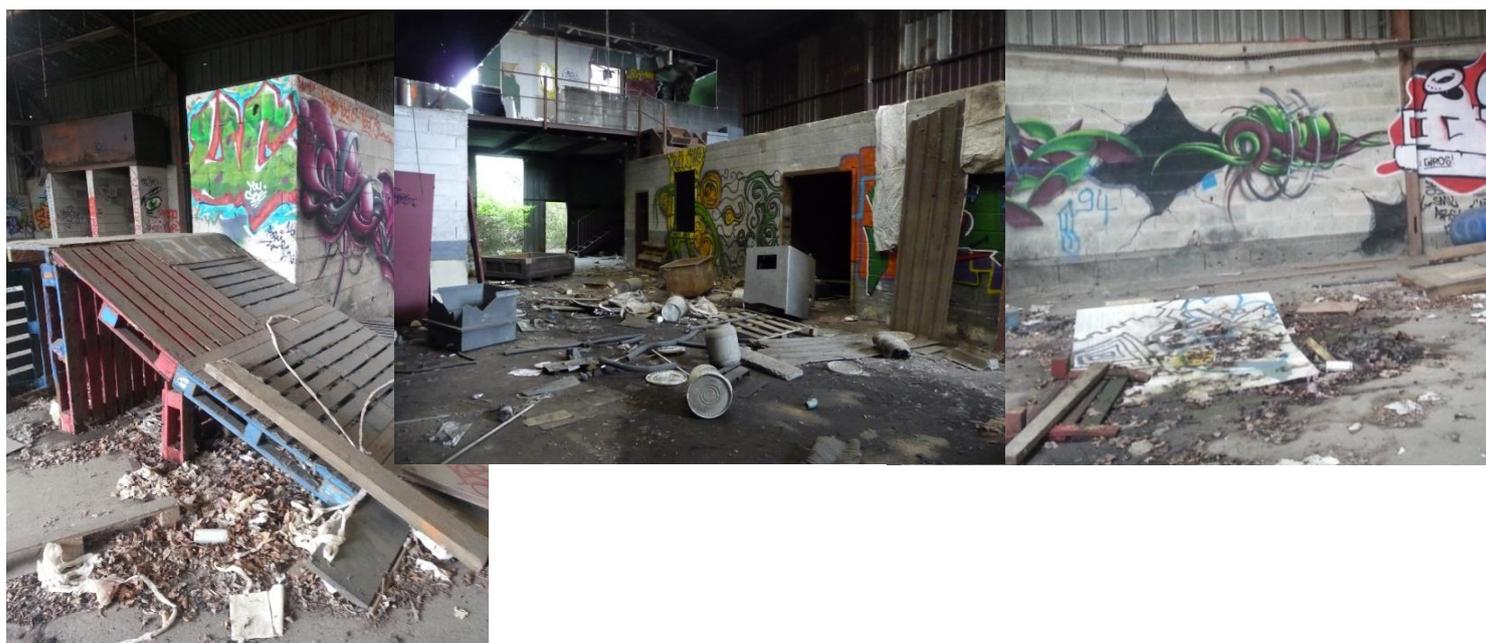


← Côté est : des morceaux de parois se sont effondrés.

Les fours sont toujours là, chargés de métaux lourds.

La toiture semble être en fibrociment, donc chargée en amiante

Et à l'intérieur ?



Combien de temps encore va-t-on laisser des jeunes (et des artistes !) fréquenter un site présentant de tels dangers ?

Une simple réparation de clôture n'est bien évidemment pas suffisante.

Il ne faut plus attendre pour démolir et dépolluer ce site dangereux.

Chacun doit prendre ses responsabilités

Marie-Paule Duflot, Vice-Présidente

Les espèces invasives

Compte rendu de la réunion en préfecture de Melun du 29 janvier 2019 consacrée aux espèces invasives.

Les chenilles processionnaires du pin et du chêne

- Intervention de la représentante de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) d'Île de France (FREDON IDF)

La progression de la chenille processionnaire du pin se poursuit du sud de la France vers le nord. Le sud de la Seine et Marne est désormais totalement infestée. L'Office National des Forêts (ONF) rencontre des difficultés pour réaliser ses travaux d'entretien forestier en raison des allergies développées par ses techniciens et l'impossibilité pour ces derniers de travailler avec les équipements de protections individuels disponibles.

Plus au centre du département, la commune de Combs-la-Ville subit déjà la présence de cet envahisseur (<https://www.combs-la-ville.fr/1506/les-chenilles-processionnaires.htm>). Différents moyens de lutte ont été déployés comme des nichoirs à mésanges.

Le FREDON Ile de France fournit des fiches techniques (http://www.fredonidf.com/expertises_surveillance_chenilles.php)

Comme pour toutes les espèces invasives, les moyens de lutte disponibles et mis en œuvre ne permettront pas l'arrêt de la propagation de cet insecte.

Au cours d'un de ses stades de développement (troisième stade larvaire), les chenilles développent des poils microscopiques (100 à 250 microns). Ils sont hérissés de barbilles comme des harpons. Les poils sont expulsés par les chenilles lorsqu'elles sont dérangées ou bien ils sont libérés lors de leur mue ou de leur mort. Ils sont emportés par le vent et peuvent ainsi toucher des personnes qui ne sont pas entrées en contact direct avec les chenilles.



Ils pénètrent dans la peau et lorsqu'ils sont cassés par un frottement les poils libèrent une protéine urticante dont les effets varient selon la sensibilité des individus et les zones touchées. Les symptômes observés sur les humains sont divers : urtications, voir œdèmes, ...

Sur les animaux domestiques (chats, chiens, chevaux) qui sont souvent intrigués par les chenilles et les grignotent on observe fréquemment les même troubles que précédemment et parfois des nécroses de tissus.

[La chenille processionnaire du pin](#) est urticante du mois d'octobre au mois de mars.

[La chenille processionnaire du chêne](#) est urticante du mois de mai au mois de juin.

Le moustique tigre

Intervention des représentants de l'Agence Régionale de santé (ARS)

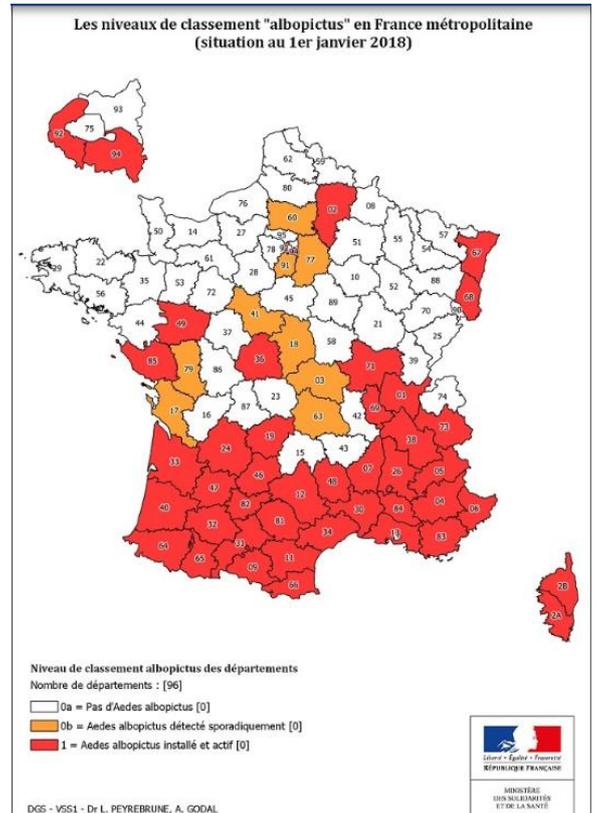


Au 1er janvier 2018, la Seine et Marne était classée dans les départements dont la présence du moustique tigre était détectée sporadiquement. Le département vient de passer en niveau 1 ce qui signifie que l'insecte est désormais considéré comme installé et actif.

La présence de l'aéroport de de Roissy et l'arrivée des vols internationaux, mais aussi les nombreuses plateformes de logistique routière et leurs véhicules qui remontent du sud de la France d'importantes quantités de marchandises, représentent des sources d'arrivée et de dispersion du moustique tigre dans le département.

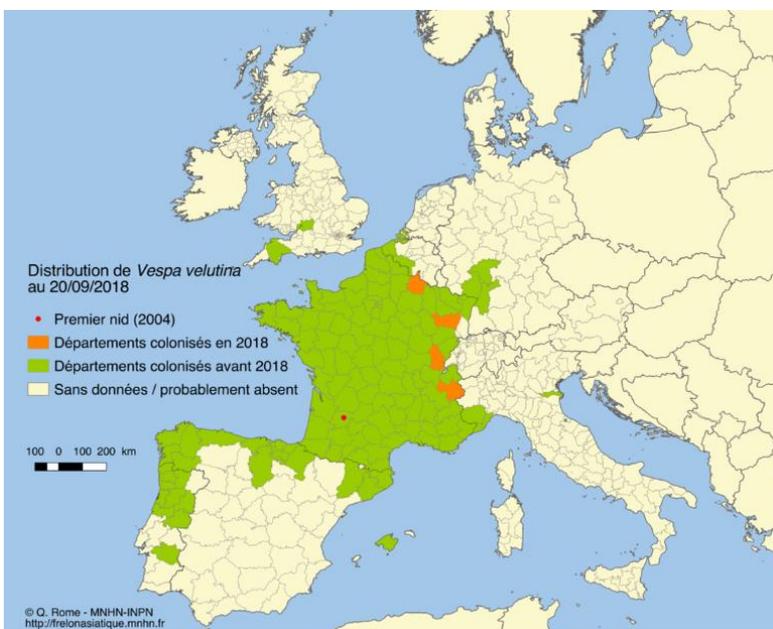
Sur son site internet l'ARS propose une rubrique consacrée au moustique tigre

(<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/moustique-tigre-en-ile-de-france>) avec notamment les mesures à prendre par les particuliers pour éviter sa prolifération un kit de communication destiné aux collectivités.



Le frelon asiatique

Intervention du représentant du Groupement de Défense Sanitaire Apicole de Seine et Marne (GDSA 77)



En Ile de France, il a été signalé 2353 nids de frelons asiatiques (216 nids primaires et 2137 nids secondaires) sur l'année 2018. En 2017, FREDON Ile-de-France avait recensé 550 nids détruits. Ainsi, le nombre de nids a quasiment quadruplé en 1 an en Ile de France.

En Seine et Marne, l'évolution du nombre de nids secondaires détruits a également fortement progressé soit : 50 nids en 2016, 250 nids en 2017, et plus de 800 nids en 2018. Ce n'est

certainement qu'un début, il faut s'attendre à un accroissement de la présence.

Le FREDON IDF a mis en place « La charte régionale des bonnes pratiques de destruction des nids de frelon asiatique en Ile-de-France ».

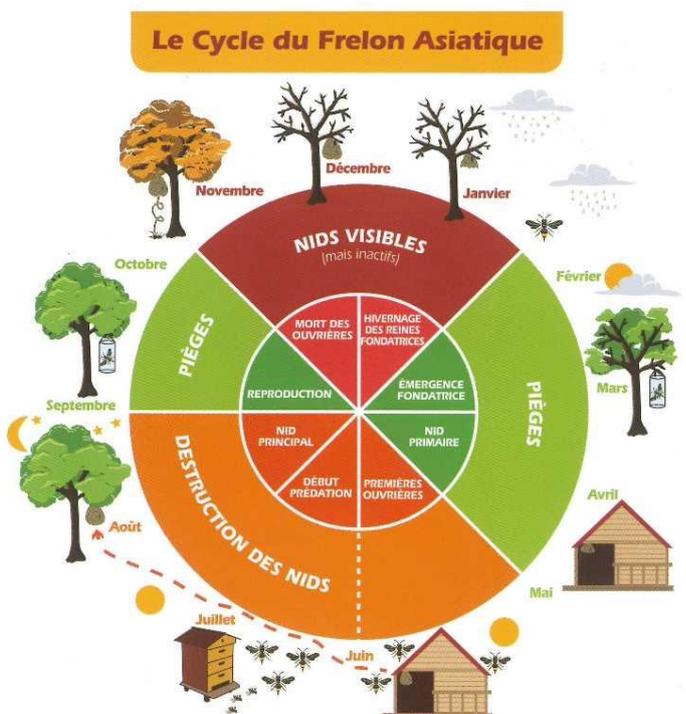
La charte régionale de bonnes pratiques de destruction des nids de frelons asiatiques est un outil créé et géré par FREDON IDF. Elle permet de garantir une destruction efficace des nids de frelons asiatiques susceptibles de s'installer sur la région aussi bien sur le domaine public que sur le domaine privé.

Les désinsectiseurs, formés spécifiquement à la destruction de frelons asiatiques, interviendront selon un protocole reconnu au niveau national, qui prend en compte, tant les contraintes environnementales, que les conditions de sécurité requises indispensables lors d'une telle intervention.

La liste des entreprises 3D (désinsectisation, dératisation, désinfection) ayant signé cette charte est régulièrement mise à jour.

De nombreuses mauvaises pratiques ont été signalées de la part d'entreprises, signataires ou non de la charte régionale, en ce qui concerne les prix pratiqués pour les interventions de destruction des nids. Les tarifs indiqués par téléphone avant intervention ne sont pas toujours appliqués et l'écart peut être très important. Le prix moyen d'une intervention est environ de 150 €, une entreprise a demandé 2 000 € simplement pour ramasser un nid tombé au sol. Il est important de demander un devis écrit avec le descriptif précis des modalités et des conditions d'intervention.

Le GDSA 77 a formé une dizaine de ses membres à la destruction des nids ce qui lui permet de couvrir tout le département.



L'ambroisie

Intervention de la représentante du FREDON IDF



Fredon Ile-de-France a été désignée par l'Agence Régionale de la Santé pour piloter et animer la problématique ambroisie en région Ile-de-France. Les prospections de 2018 sur le territoire francilien ont révélé quelques foyers d'ambrosies à feuilles d'armoïse dont le pollen est particulièrement allergisant. Des mesures de prévention et de lutte doivent donc être mises en œuvre sur ces différents territoires.

Fredon IDF vous invite à participer au réseau d'Observateurs de l'ambroisie mis en place dans la région. Les rôles d'un Observateur sont de :

- surveiller la présence d'ambroisie ;
- reconnaître et de valider le(s) pied(s) d'ambroisie ;

- signaler la présence d'ambroisie.

Signalez la présence d'ambroisie : <http://www.signalement-ambroisie.fr/>

L'ambroisie à feuilles d'armoise est **une plante invasive dont le pollen est particulièrement allergisant**. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent, chez les sujets sensibles, en août-septembre : rhinite, écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires de gravité variable (trachéite, toux, asthme parfois sévère), mais aussi parfois urticaire ou eczéma.

Comment la reconnaître ?

- D'aspect buissonnant
- Hauteur de 0,2 m à 2 m.
- Tige ronde, velue, pouvant devenir rouge avec le vieillissement.
- Feuilles très découpées, opposées et vertes des deux côtés.
- Fleurs vertes pâle à jaune, en épis dressés pouvant atteindre 20 cm.

Une fiche « vigi-pratique » est disponible sur le site du FREDON IDF.

L'ambroisie se développe dans les milieux ouverts (terrains vagues, friches industrielles, abords des cours d'eau...) et les terrains fraîchement remaniés (champs, lotissements, grands travaux d'aménagement, routes et réseaux ferrés..) sont des terrains propices à son développement. D'autre part, les mélanges vendus dans le commerce pour nourrir les oiseaux en hiver peuvent contenir des graines d'ambroisie entraînant ainsi sa dissémination dans les jardins des particuliers.

L'impact économique sur les coûts de santé ne cesse de d'augmenter.

L'Ambroisie est très envahissante sur sol nu et très concurrentielle avec les espèces sauvages locales.

Les rendements des cultures sont diminués du fait de la concurrence entre l'ambroisie et les plantes cultivées. La qualité de la récolte est également impactée.

Gérard Dumaine, administrateur

Bientôt la vie de château pour 100 000 poulettes à Augers-en- Brie

Oui ! Oui ! Je n'ai pas ajouté un zéro de trop ! Mais ne vous inquiétez pas, elles seront bien logées à raison de 100 000 poulettes dans deux poulaillers de 1450 m² chacun, soit

$100\ 000/2900 = 34$ par m² !!

Il est vrai que ces poulettes arriveront à l'âge de 2 jours puis grossiront sur place. Quand elles seront prêtes à pondre, elles approvisionneront « *des élevages de ponte de type plein air, bio, label, une filière de production d'œufs briards, plus respectueux du bien-être animal que l'élevage en cage* »

Doit-on en déduire que la mortalité sera telle qu'au fur et à mesure de leur prise de volume, la densité de poulette au m² réduira ? Sinon, même si, dans la journée on peut espérer qu'elles puissent trotter dans l'herbe, le soir, elles ne dormiront pas dehors, donc bien tassées !

Un peu serrées, pas vrai ?

Mais puisqu'on précise que ce sera un élevage bio, pourquoi s'inquiéter ? Mesure-t-on le risque de catastrophe économique en cas d'épidémie ?

Pourquoi donc des élevages de si grande taille ?

Et bien messieurs dames, c'est parce que c'est tendance ! Nous avons lu dans la littérature des élevages que « la tendance aujourd'hui est au XXL »

La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) a demandé à l'Europe de limiter la taille des élevages, mais, en Seine et Marne, ça n'en prend pas le chemin.



Le bien-être animal

Cours d'apprentissage de vol pour poulettes

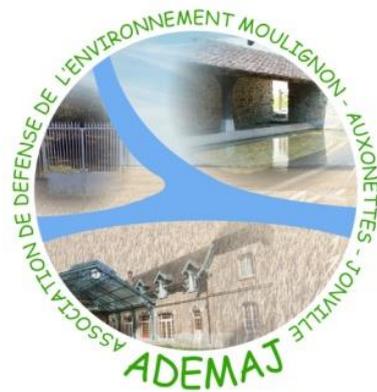
la filière œuf se restructure par la mise en place d'élevage de type plein air, label, bio. Ce type de production nécessite des poulettes élevées en volières et non plus au sol, pour qu'elles soient adaptées au type de bâtiment de production. Ces bâtiments de poulettes en volière vont permettre « d'éduquer » les poulettes pour leur apprendre à voler et à se déplacer dans un bâtiment comportant plusieurs niveaux (étages).

Extrait de la demande d'autorisation environnementale

Marie-Paule Dufлот, Vice-Présidente

ADEMAJ

*Association de Défense de l'Environnement de Moulignon-Auxonnettes-Jonville
Une association de France Nature Environnement Seine-et-Marne*



La création

ADEMAJ a été créé le 4 septembre 2016 après une gestation commencée au printemps. Les habitants de trois quartiers de Saint-Fargeau-Ponthierry se sont d'abord associés pour remettre en cause, dans le cadre d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU), un projet de construction immobilière et de route de desserte dans un espace encore naturel et qui laissait entrevoir une future extension de la zone urbaine sur les espaces agricoles. Cette même année, notre commune a été touchée par des inondations de grande ampleur, et plus singulièrement nos quartiers. Ces deux événements ont amené la population à se mobiliser fortement puisque nous avons compté 176 adhérents la première année et 220 la seconde.

Nos actions

Si nous avons logiquement commencé par analyser le projet de PLU et participé à l'enquête publique, nous avons dans le même temps pris langue avec la municipalité, le Parc Naturel Régional (PNR) du Gâtinais, la Préfecture à travers la Direction Départementale des Territoires (DDT), et leur avons fait part de nos préoccupations. Nos actions ont rapidement dépassé le cadre de nos premières inquiétudes. Outre le vaste sujet de la prévention de nouvelles inondations, nous avons fait remonter des atteintes à notre environnement telles que les risques que représente un projet de création d'un terrain de football en revêtement artificiel dont se vante la municipalité, l'enfouissement illicite de déchets de construction ou l'aménagement tout aussi illicite d'un Espace Boisé Classé en terrain à caravanes pour les gens du voyage. Nous sommes également intervenus sur la sécurisation de nos voies de circulation, dossiers qui traînaient à se concrétiser. Enfin nous avons participé à l'élaboration d'un projet de réhabilitation d'un quartier au lieu et place d'un projet immobilier qui se profilait dans une zone inondable.

Dès la fin de notre premier exercice nous avons adhéré à FNE77, suivis à l'unanimité par les participants à notre première Assemblée générale. Nous avons participé à une manifestation locale sur les préoccupations environnementales appelée "Forum pour Demain" et nous y avons présenté les objectifs et activités de FNE.

Difficultés et réussites

Le nombre d'adhérents que nous avons rassemblé fait que nous sommes devenus un interlocuteur incontournable de la vie locale. Pour autant, rien n'est gagné. Si le PLU adopté a été assoupli, les risques d'artificialisation des sols ne sont que reportés dans le temps. Les déchets enfouis illégalement ont été jugés comme un problème mineur. En matière de prévention des inondations, nous avançons concrètement avec les instances publiques, mais les risques d'échec sont encore bien présents. Et sur la dénonciation de l'Espace Boisé Classé transformé en terrain à caravanes, France Nature Environnement Seine et Marne nous apporte son soutien pour déposer plainte auprès des tribunaux.



NOUS VOULONS DES COQUELICOTS

"Nous voulons des coquelicots"

Plus de 733 groupes locaux « Nous voulons des coquelicots » se sont rassemblés le 1^{er} avril en France.

Des citoyens de communes du Nord-Ouest Seine et Marne ont décidé de se joindre au mouvement national (<https://nousvoulonsdescoquelicots.org/>).

Une visite a été faite lors du regroupement à Fosses (95) à l'occasion du rassemblement du 1^{er} février.



Le premier rassemblement de ce groupe a eu lieu le vendredi 1^{er} mars de 18h30 à 20h00 devant la mairie annexe de Mitry-le-Neuf avenue Franklin Roosevelt. L'objectif est d'échanger sur l'impact des pesticides de synthèse sur notre environnement et notre quotidien (santé, alimentation).

L'appel du mouvement sera également relayé et la pétition proposée pour contribuer à atteindre l'objectif de cinq millions de signatures.

Une rencontre avec le Président de la FDSEA 77, Denis Allard, était programmée à Mitry-Mory le matin du 23 mars 2019. Il n'a pas donné suite.

Réduire l'usage de pesticides de 25% en 1 an, le défi (presque) intenable du gouvernement

Communiqué de France Nature Environnement du 10 avril 2019

Après 7 ans d'augmentation de la consommation des pesticides en France (+12,4%), la tendance semblerait enfin s'inverser. C'est ce qu'ont annoncé ce matin les 6 Ministres réunis pour présenter le nouveau plan de réduction des pesticides, baptisé Ecophyto 2+. Cependant, les 2% de réduction de consommation des pesticides annoncés pour l'année 2017 par rapport à 2016 laissent France Nature Environnement sceptique. Comment, à ce rythme, atteindre les objectifs de réduction de l'usage des pesticides de -25% en 2020, et -50% en 2025 ? Le gouvernement a intégré 2 propositions phares de France Nature Environnement à son nouveau plan, une petite avancée. Celle-ci permettra-t-elle enfin d'accélérer la cadence ? Rien n'est moins sûr.

Des mesures trop sporadiques pour une véritable transition agroécologique

Fort du constat d'échec face à l'augmentation continue de la consommation de pesticides en France, le gouvernement a aujourd'hui proposé une nouvelle version de son plan national : le Plan Ecophyto 2+. France Nature Environnement, qui espérait des annonces concrètes et efficaces face à une demande croissante des citoyens de sortir au plus vite des pesticides (avec notamment l'Appel des Coquelicots) et après le scandale sanitaire d'ampleur qu'a été celui du Métam-Sodium, est ressortie peu rassurée. La présentation était partielle, non finalisée et des indicateurs de suivi étaient manquants.

Deux mesures portées de longue date par France Nature Environnement font leur apparition dans le nouveau plan : l'augmentation de la taxe sur les pesticides (la redevance pour la pollution diffuse), et la séparation vente/conseil de pesticides. Ces avancées suffiront-elles ? Aucun nouveau levier réglementaire n'a été proposé ; et si des résultats prometteurs ont été observés dans les 3 000 fermes du réseau Dephy, les bonnes pratiques de ces agriculteurs engagés sont trop peu diffusées. Insuffisamment en tout cas, pour que les 450 000 exploitations françaises puissent se les approprier. Pour France Nature Environnement, il est également nécessaire que des mesures claires pour la protection des riverains soient rapidement mises en œuvre sur le terrain. Le gouvernement promet de nouvelles annonces d'ici la fin de l'année : c'est trop lent.

Des millions dépensés sans succès : exigeons la transparence sur l'utilisation du budget

Un demi-milliard d'euros a déjà été alloué aux plans Ecophyto sur 10 ans, sans résultats probants. Pour un meilleur suivi de la répartition des financements et des résultats, le plan comporte dorénavant des « contrats d'engagement ». Une mesure de bon sens pour **Cécile Claveirole, responsable des questions agricoles à France Nature Environnement** : *« sans réel contrôle et transparence sur l'allocation et le suivi des financements, adossé à des indicateurs de résultats, cette nouvelle version du plan sera vaine. Les parties prenantes ne respectant pas leurs engagements seront-elles sanctionnées ? Nous devons absolument sortir de la consommation de pesticides en France, il en va de la santé des riverains, des consommateurs et des agriculteurs, de la biodiversité en déclin et des pollutions de l'eau et de l'air ! »*

Appel pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse

Les pesticides sont des poisons qui détruisent tout ce qui est vivant. Ils sont dans l'eau de pluie, dans la rosée du matin, dans le nectar des fleurs et l'estomac des abeilles, dans le cordon ombilical des nouveau-nés, dans le nid des oiseaux, dans le lait des mères, dans les pommes et les cerises. Les pesticides sont

une tragédie pour la santé. Ils provoquent des cancers, des maladies de Parkinson, des troubles psychomoteurs chez les enfants, des infertilités, des malformations à la naissance. L'exposition aux pesticides est sous-estimée par un système devenu fou, qui a choisi la fuite en avant. Quand un pesticide est interdit, dix autres prennent sa place. Il y en a des milliers.

Nous ne reconnaissons plus notre pays. La nature y est défigurée. Le tiers des oiseaux ont disparu en quinze ans; la moitié des papillons en vingt ans; les abeilles et les pollinisateurs meurent par milliards; les grenouilles et les sauterelles semblent comme évanouies ; les fleurs sauvages deviennent rares. Ce monde qui s'efface est le nôtre et chaque couleur qui succombe, chaque lumière qui s'éteint est une douleur définitive. Rendez-nous nos coquelicots ! Rendez-nous la beauté du monde ! Non, nous ne voulons plus. À aucun prix. Nous exigeons protection.

Nous exigeons de nos gouvernants l'interdiction de tous les pesticides de synthèse en France. Assez de discours, des actes.

[Signer l'appel](#)

Les fleurs de printemps

Avant le mûrissement des châtons mâles, j'espère que vous avez pu admirer les magnifiques fleurs femelles rouge vif du noisetier. Voici quelques autres petites fleurs sauvages de cette fin d'hiver



Drave printanière



Chèvrefeuille odorant



Tussilage



Jasmin d'hiver



Véronique agreste



Grande vrillée



Noisetier



Orme champêtre



Pâquerette



Primevère acaule



Ruine de Rome

Régalez-vous les yeux, et confiez nous quelques-uns de vos plus beaux clichés de nature

Marie-Paule Duflot, Vice-Présidente

Regards ... du GENE (communiqué)

GENE

Groupe écologique de Nemours et des Environs

Batailles locales sur fond de réflexions globales

La crise, les crises

- La crise est multiforme, écologique, climatique, puis maintenant au grand jour économique, sociale, politique.
- La crise est mondiale et à la différence des grandes crises précédentes (1929 et 1939/45) tous les peuples sont ou seront touchés.
- La crise sera durable : explosion démographique, mutations climatiques, épuisement des ressources, effondrement de la biodiversité, pollutions massives plombent la Terre pour des générations.
- La crise est sans précédent dans l'histoire de l'humanité, d'autant que toutes les sociétés humaines sont sans cesse plus fragilisées par l'explosion de tous les cadres familiaux, sociaux, traditionnels, territoriaux, nationaux et que la majorité de la population mondiale est aujourd'hui citadine (il n'y a plus d'autonomie alimentaire pour le plus grand nombre et le cadre de (sur) vie devient très difficile pour satisfaire les besoins vitaux.

Introduction

« Développement durable », « transition écologique », les formules toutes faites se succèdent.

Les uns continuent pourtant à nous laisser croire que la catastrophe relève encore de l'ordre des aléas naturels, tandis que d'autres parlent de contingences accidentelles et que d'autres enfin croient que le progrès technique nous permettra de sortir du chaos par... le haut ? ! ?

Il faudrait continuer à accélérer notre consommation pour soutenir la « croissance » et diffuser le bien-être.

Aujourd'hui, alors que la planète est saturée et que la misère et les inégalités s'accroissent partout, nous redisons avec force que la croissance infinie dans un monde fini est une gageure, une ineptie, une imbécillité, mais criminelle au regard de l'avenir de toute vie sur terre. « *La croissance n'est pas la solution, elle est le problème !* ».

Il convient d'accepter l'idée que notre développement n'est ni durable ni généralisable... À preuve l'inquiétude aujourd'hui quand de grandes nations s'invitent au festin et qu'il y a désormais trop de convives autour de la table. Si les populations du nord peuvent augmenter sans vergogne leur production et leur consommation depuis des décennies c'est grâce à l'effort « consenti » par les populations plus sobres du sud, en épuisant les réserves de la planète et en hypothéquant l'avenir des générations futures (on scie la branche...).

Avec un taux de croissance de 2 % que tous les « adeptes » s'accordent toujours à dire insuffisant, il nous faudra trouver 30 planètes en 2050. Et 30 planètes, on ne les trouvera pas ! Quant à la « transition écologique », elle met en avant la transition (le passage donc) sans jamais définir à quel niveau que ce soit quelle société nous voulons pour demain. C'est pourtant le point essentiel ! Il sera bien temps ensuite de voir quel moyen on se donnera pour y parvenir. Elle ne peut être de toute façon que sobre et plus égalitaire.

Il y a donc péril en la demeure et il est urgent de revenir dans les limites de ce que le destin nous a imparties, à savoir une planète ! Alors, en attendant de trouver la solution globale improbable, que faire ?

Trois batailles mémorables dans le sud 77

Nonville

Des pétroliers, voulant préparer le terrain dans le cadre d'une éventuelle évolution de la loi, posaient des jalons pour passer dès que possible à la fracturation hydraulique afin d'extraire de l'huile dite de schiste disséminée dans les roches. Cette technique, très polluante, irréversible, trouva un refus dans la population locale quatre ans durant.

Élus, populations, associatifs, scientifiques, juristes, une belle bataille qui se termina en défaite des pétroliers en rase campagne (2016).

Maincy

Une population exposée aux rejets de dioxine de l'ancien incinérateur de Vaux-le-Pénil (génération dite du « grille-pain ») se mobilisa pour faire reconnaître son bon droit et la dangerosité à laquelle elle a été soumise pendant des décennies. Même l'obligation de mise aux normes imposée par la préfecture ne fût pas respectée.

Élus, populations, associatifs, scientifiques, juristes, une bataille de 14 ans se termina par la victoire de ces quelques centaines d'irréductibles, même si la Communauté d'Agglomération, contre toute attente, introduit un recours début 2018. C'est reparti.

Chaintreaux

Une centrale d'enrobé à chaud (goudron et gravier pour entretien d'autoroute) d'APRR, épisodique, devait devenir définitive. Les riverains se mobilisent, appuyés par les associations locales, crient haut et fort leur refus et attaquent l'autorisation préfectorale, victoire sur toute la ligne en 2018.

Conclusion

Dans cette période particulièrement maussade, où l'espoir se fait rare, trois belles leçons démontrent de façons éclatantes que rien n'est perdu tant que les populations locales retroussent leurs manches.

Quelques leçons profitables cependant :

A contrario de l'égoïsme restrictif que certains voulaient y voir (l'écologie officielle, dans sa période de conquête du pouvoir dans les années de son ascension, méprisa profondément les « NIMBYstes* » soit disant uniquement préoccupés par leur proximité). Non seulement, nous avons toujours fait le contraire et nous sommes toujours allés voir chaque frémissement sur tous les dossiers - il faut bien que les résistances commencent quelque part et on ne défend jamais aussi bien les causes là où l'on vit, là où l'on travaille, et pour les lieux qu'on aime profondément. À partir du moment où la dynamique est enclenchée il est possible de conduire toutes les réflexions globales aussi loin que possible et dans tous les domaines.

Mais voyons quelles leçons nous avons tiré tout au long de nos 40 ans d'existence 1979/2019 :

- *Le droit de savoir (le suivi des travaux du conseil municipal et la lecture régulière de la presse locale sont les deux premiers conseils, il y en a d'autres).*
- *Se donner les moyens de comprendre.*
- *Consulter les différents techniciens pour approfondir la connaissance du dossier (médecins, scientifiques, urbanistes, juristes...).*
- *Participer aux enquêtes publiques, souvent pseudo-démocratiques, mais étape indispensable de la bataille qui s'annonce et prétexte réel pour commencer à étayer le dossier et le faire connaître dans la population.*
- *S'arc-bouter sur son indignation et sa détermination pour porter sa volonté de justice et de droit (les victimes, le cadre de vie, la nature).*
- *Penser à mettre de l'imagination et de l'intelligence dans les différentes étapes et toujours choisir la voie de la légalité pour engager le fer... Il sera toujours temps d'instiller de la radicalité dans un deuxième temps si elle s'impose par l'évolution de la situation et si elle est demandée par les riverains engagés dans les batailles.*
- *Tenir dans la durée alors que souvent le temps joue pour désespérer, lasser, disperser.*

Alors que la globalité des situations nous échappe aujourd'hui, nous ne devons pas hésiter, au contraire, à mener des luttes locales sur lesquelles nous avons encore quelques prises et nous appuyer sur la synergie - élus, associations, populations - une bonne mayonnaise qu'il faut faire monter autant que possible pour augmenter les chances d'une issue positive.

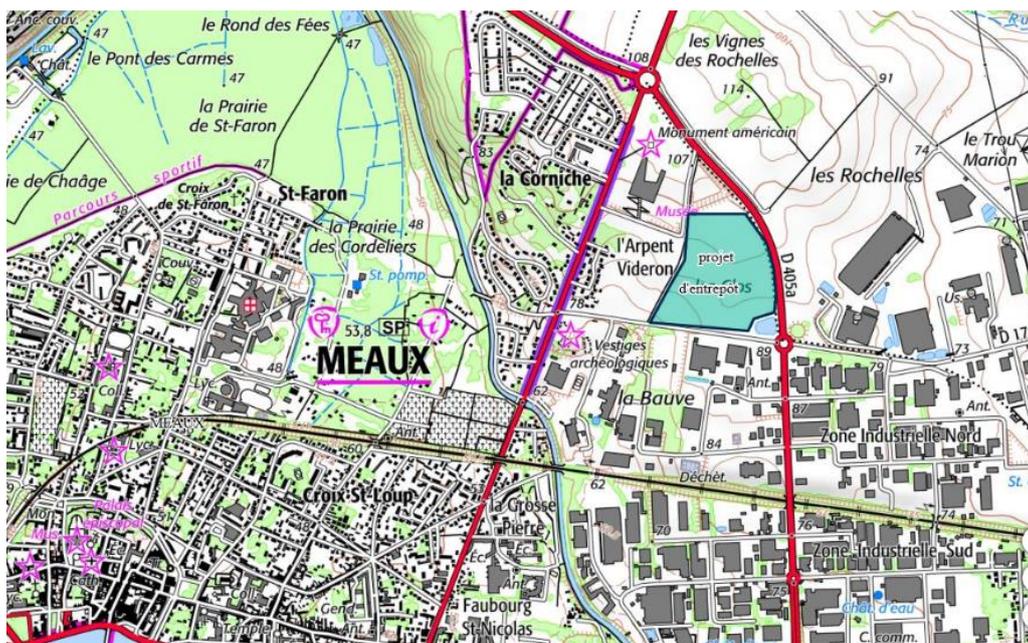
*NIMBY ou Nimby est l'acronyme de l'expression « Not In My BackYard », qui signifie « pas dans mon arrière-cour »¹. Le terme est utilisé généralement pour décrire soit l'opposition de résidents à un projet local d'intérêt général dont ils considèrent qu'ils subiront des nuisances, soit les résidents eux-mêmes. (Source : Wikipédia)

Toutankhamon s'expose ! Toutencamion, des élus nous exposent !

Alors que la pollution de l'air est l'une des causes les plus importantes de mortalité, nos élus sont quasiment tous favorables à l'augmentation du trafic des poids lourds.

Lors du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (Coderst) du 14 mars 2019 qui s'est tenu en préfecture de Seine et Marne, l'un des sujets à l'ordre du jour avait pour

objet d'autoriser la société CIBEX à exploiter un entrepôt de stockage de matières combustibles sur la commune de Meaux.



La zone concernée était auparavant agricole. Le site est, pour une partie, mitoyen du Musée de la Grande Guerre et contigu à un espace référencé par le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune comme lieu destiné à préserver et valoriser des espaces nature (Trame Verte et Bleue)

Il n'y a aucun, accès par voie ferrée ni par voie d'eau. Une voie ferrée existait à quelques centaines de mètres au sud-est mais elle a été abandonnée.

Ce sera donc du Toutencamion.

Une forte augmentation du trafic

Voici les données actuelles et les prévisions d'augmentation du trafic poids lourds figurant dans le dossier :

Axes	Trafic routier actuel (Moyenne journalière annuelle)		Trafic additionnel (Moyenne journalière annuelle)		Augmentation prévisionnelle	
	Véhicules légers	Poids-lourds	Véhicules légers	Poids-lourds	Véhicules légers	Poids-lourds
RD405NO	12 900	2 600	200	602	1,6 %	23 %
RD405NE	9 970	620	40	42	0,4 %	6,8 %
RD603	12 800	700	60	56	0,5 %	8,0 %
Agglomération Meaux (estimé)	2 000	-	200	-	10 %	-

Le trafic poids lourds actuel est de 3920 par jour. Il sera demain de 4620 soit une augmentation de 700 poids lourds par jour.

Le dossier rédigé par la préfecture indique bien que « le trafic engendré par le projet aura un impact non négligeable sur la congestion (de la circulation) locale... et les nuisances induites (pollution, bruit, risques en agglomération) »

De plus un camion use une chaussée entre 20 et 100 fois plus qu'une voiture avec des coûts de maintenance à la charge des collectivités territoriales.

Des communes majoritairement favorables

Les communes concernées par un avis du conseil municipal étaient les communes de Meaux, Chambry, Crégy-les-Meaux, Germigny-l'Évêque, Poincy, Trilport et Varreddes.

Les conseils municipaux des communes de Meaux, Chambry et Trilport ont délibéré et émis un avis favorable.

Le conseil municipal de Varreddes a émis un avis défavorable.

Les conseils municipaux de Crégy-les-Meaux, Germigny-l'Évêque, Poincy ne se sont pas prononcés.

A l'heure où la société s'interroge fortement sur les façons de réduire la pollution de l'air et sur la nécessité de changer de modèle de développement, comment nos élus peuvent-ils accepter ce type de projet néfaste pour la population ?

Et pourtant le Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (Coderst) réuni le 14 mars 2019 a émis un vote favorable à la majorité.

Le médecin et FNE Seine et Marne ont voté contre, les représentants des maires et de l'association Que Choisir se sont abstenus.

Qualité de l'air : la santé sacrifiée au profit des constructeurs automobiles ?

Communiqué de France Nature Environnement du 2 avril 2019

L'impact sanitaire de la pollution de l'air ne cesse de grandir. Elle cause 67 000 décès tous les ans en France, d'après l'étude publiée par le European Heart Journal le 12 mars. Dans une lettre ouverte au Premier Ministre Edouard Philippe, France Nature Environnement s'inquiète de la timidité des mesures prises face à l'ampleur et la gravité du phénomène.

L'inaction du Gouvernement dénoncée de toutes parts

Malgré le recours contentieux actuellement engagé par Commission européenne à l'encontre de la France pour dépassement des valeurs limites de dioxyde d'azote (NO₂), la mise en demeure concernant les particules fines (PM₁₀), ainsi que le jugement du Conseil d'Etat de juillet 2017 qui enjoint le Gouvernement à l'action, le Gouvernement s'est contenté de présenter des « feuilles de route » peu ambitieuses. Il met en avant le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA), qui vise à réduire les émissions de tous les secteurs. Toutefois, ce plan est très insuffisamment mis en œuvre.

Par conséquent, une nouvelle procédure judiciaire a été engagée par 70 associations, emmenées par les Amis de la Terre dont plusieurs associations du mouvement France Nature Environnement sont parties intéressées. Des contentieux à l'encontre de constructeurs automobiles sont également en cours auprès du Parquet de Paris concernant le scandale du diesel.

Le diesel, accablé par les études sanitaires, pourrait être réhabilité par le Gouvernement

C'est dans ce contexte que la politique nationale liée à la motorisation diesel souffre d'un recul inacceptable. Face au mouvement des gilets jaunes et sous la pression du lobby du diesel, non seulement

le Gouvernement suspend les mesures en place, telles que le rattrapage de la fiscalité du gazole par rapport à l'essence, mais il propose en plus des mesures de réhabilitation du diesel.

L'annonce de la volonté du Gouvernement d'octroyer aux véhicules diesel récents (de norme Euro 5 et 6) la vignette Crit'Air 1, alors que le Conseil National de l'Air avait acté la classification de ces véhicules au niveau Crit'Air 2, afin de refléter l'impact de ces véhicules sur la santé, est un signal inacceptable.

Une étude de l'Alliance européenne pour la santé publique (EPHA) a pourtant démontré que 75% des coûts sanitaires liés au secteur automobile et routier sont causés par le diesel dans l'Union Européenne. Cette étude a pris pour la première fois en compte les émissions réelles des moteurs diesels récents et le coût de l'impact sanitaire de l'ensemble du transport routier s'en trouve augmenté de 20%.

Le changement de vignette Crit'Air, pas plus que toute autre mesure, ne sauvera pas l'industrie du diesel. Les Français s'en sont détournés de façon spectaculaire et durable. Pour éviter le chômage, la priorité est maintenant d'accompagner la reconversion : l'avenir de l'emploi est lié aux métiers de la mixité énergétique et des nouvelles mobilités, moins toxiques pour la santé et le climat.

Une décision coûteuse, financée par des fonds publics

La ville de Tokyo a démontré que la sortie du diesel en ville était hautement bénéfique pour la qualité de l'air et la santé publique, avec une réduction de 50% de son taux en particules fines et une diminution de plus de 20% des décès liés à des pathologies cardiaques, ainsi que de plus de 20% à des pathologies pulmonaires.

L'inaction du Gouvernement à l'encontre des émissions du diesel risque de conduire la Cour de justice de l'Union Européenne à prononcer une condamnation à l'encontre de la France, puis à des amendes pour non-respect des normes de NO2. Ces amendes seront payées par des fonds publics, pour compenser des avantages accordés en réalité à des entreprises du secteur du diesel, en France et ailleurs.

La santé des Français doit passer avant les intérêts économiques du secteur automobile

La commission d'enquête mise en place suite au Dieselgate n'a pas été reconduite par le gouvernement. Ses travaux, pourtant consensuels, ont été abandonnés. Ainsi, le rappel annoncé des véhicules diesel concernés par le scandale n'a quasiment pas été réalisé (uniquement 5% contre l'objectif de 90% annoncé par le ministère). Les travaux concernant la mesure des émissions réelles des véhicules essence et la fraude de certains poids lourds équipés d'un boîtier contournant le système de dépollution à l'AdBlue, n'ont pas pu être menés.

France Nature Environnement demande au Gouvernement de prendre des mesures cohérentes en faveur de la santé, de la qualité de l'air et de l'emploi sur le moyen et long terme. Ainsi, la classification des véhicules diesel ne doit pas être révisée, le rattrapage fiscal entre les carburants doit être rétabli et les travaux de la commission d'enquête sur les émissions réelles des véhicules doivent être relancés.

La santé ne doit pas être sacrifiée pour satisfaire les intérêts économiques à court terme du secteur automobile. Les avancées difficilement acquises, afin de protéger notre santé face à la nocivité du diesel, doivent être rétablies et une action volontariste de la part du gouvernement doit être mise en œuvre pour combattre le fléau de la pollution de l'air.

Courrier des lecteurs

Mme Stoppato nous écrit le 30 janvier 2019

« Bonjour,

J'ai été très choquée par l'article paru dans Regards 77 N° 12.

Comment peut-on brader « La Bassée » dont plus personne ne doute de la richesse écologique labellée Natura 2000 contre ce grand barnum qu'est le site réservoir pilote.

Je vous joins l'article de Maxime Berthelot qui a pris la peine de commencer à écouter les opposants à ce qui serait une catastrophe écologique pour la Bassée et surtout une non réponse à la problématique du réchauffement climatique :

Les inondations mais aussi la sécheresse et le soutien à l'étiage.

Pour être particulièrement concernée comme habitante de la BASSEE et suivant son évolution depuis longtemps, je reste à votre disposition pour échanger. »

NDLR : Nous remercions Mme Stoppato pour son courrier.

Un point complet sera fait dans le prochain numéro sur la Bassée et le projet de canal à grand gabarit.

Rejoignez-nous !

Adhésion individuelle : [Bulletin d'adhésion individuelle 2019](#)

Adhésion associative : [Bulletin d'adhésion associative 2019](#)

Votre avis nous intéresse

Vous avez :

- un intérêt particulier, une compétence dans les domaines de la nature, de l'environnement, du développement durable ?
- une expérience, une opinion, un article à partager ?

Contactez-nous

Par mail : fne77@orange.fr

Par téléphone : 01.64.71.03.78

Par courrier :

France Nature Environnement Seine-et-Marne

Mairie de Vert-Saint-Denis

2, rue Pasteur

77240 Vert-Saint-Denis

Consultez

[Notre blog](#)



Maison forestière de Bréviande